

# Interview

## témoignage



### Sébastien PATOUILLARD ING 1995

Chef de mission, référent territorial Pôle National de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (Ponsoh)  
DREAL Centre - Val de Loire

#### **Aménagement & territoires : Bonjour Sébastien, peux-tu nous parler de ton parcours professionnel et de ton arrivée au poste que tu occupes ?**

**Sébastien PATOUILLARD** : Ma sortie de l'école remonte à plusieurs décennies maintenant et mon parcours professionnel est désormais une longue histoire consacrée à l'aménagement du territoire, aux ouvrages de génie civil, à la gestion des risques naturels et aux enjeux de l'environnement.

Comme de nombreux jeunes ingénieurs de ma génération, j'ai d'abord occupé plusieurs postes en Directions Départementales de l'Équipement (DDE). Ma carrière a débuté en 1995 à Mayotte en tant que volontaire aide

technique (option possible du service national de cette époque). J'étais notamment en charge d'initier et coordonner le schéma directeur d'assainissement de l'archipel avec pour enjeu la préservation du lagon. Le lagon de Mayotte est l'un des plus grands et des plus remarquables du monde<sup>(1)</sup>. En plus de sa richesse écologique exceptionnelle, il joue un rôle crucial pour la protection des îles contre l'érosion côtière et les tempêtes. Amateur de plongée, je peux dire qu'à cette époque, je passais beaucoup de temps dans l'eau !

En 1997, j'ai pris la tête du bureau d'études d'aménagements urbains et voirie à la DDE de Seine Maritime. Là, j'ai supervisé des projets d'ingénierie

publique très diversifiés pour le compte des collectivités territoriales incluant la réalisation de bassins de rétention d'eau et j'ai contribué aux études préalables de Port 2000 au Havre sur le volet des impacts de l'aménagement sur la nappe de Seine.

L'an 2000 a commencé pour moi par une mobilité en DDE des Alpes-Maritimes. J'ai été responsable de la subdivision études générales dans le service des bases aériennes de l'aéroport de Nice, aménagement d'ampleur

(1) Le lagon de Mayotte a une superficie de 1 500 km<sup>2</sup> et il est protégé par une double barrière de corail offrant une biodiversité marine exceptionnelle



Restauration du talus de la levée d'Orléans à Jargeau  
©2019-DREAL CVL/DETL



Suivi de la levée d'Orléans à Jargeau  
©2019-DREAL CVL/DETL©DRONE EXPERTISE CENTRE

donnant sur la mer et situé à l'embouchure du Var. J'ai eu la chance de diriger pendant quelque temps des opérations de grande envergure, notamment le démarrage de la conduite de travaux pour le terminal 2. Par la suite, j'ai intensifié mon engagement dans la gestion des risques naturels en tant que Chef du bureau d'études techniques routières et ouvrages d'art à la DDE des Alpes-Maritimes. Je me suis alors investi dans l'appui à la gestion des catastrophes naturelles, telles que les coups de mer sur le littoral, les glissements de terrain ou les éboulements suite aux intempéries et aux crues du Var. Accompagnant le transfert au département du réseau routier ex-national, j'ai terminé mon activité dans le département en 2006, en tant que préfigurateur du service de gestion des ouvrages d'art pour le Conseil général des Alpes-Maritimes.

Arrivé à un pivot de ma carrière, j'ai rejoint la DIREN Guadeloupe en tant que Conseiller du directeur, en charge des missions de contrôle de gestion et d'évaluation environnementale. Un poste plus stratégique et en lien avec l'ensemble des thématiques suivies par le ministère de l'écologie : la gestion des milieux, la biodiversité, les risques naturels, les déchets et bien sûr l'eau. J'ai accompagné la direction dans l'exercice de préfiguration de la DEAL

jusqu'à la fermeture de la DIREN en 2010, conduisant à mon retour en métropole à la DREAL Centre Val de Loire nouvellement créée.

Sur le poste de Référent qualité et Chef adjoint du **Département des Etudes et Travaux Loire** (DETL), j'ai contribué à la mise en place du département, son organisation et à sa montée en compétence. Depuis 2013 et pendant plus de 10 ans, j'ai occupé le poste de Chef du DETL. Grâce aux équipes basées à Tours et à Orléans, j'ai piloté des projets d'envergure pour la fiabilisation des digues de protection dans le cadre de 3 Plans Loire successifs, tout en contribuant activement aux réflexions nationales et internationales sur la protection contre les inondations.

Depuis quelques mois enfin et suite à la restructuration du service, je suis rattaché au Pôle National de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques de la DGPR (PoNSOH) dans le cadre d'une mise à disposition.

**A&T : Quels étaient les grands enjeux de ton service et quelles sont tes missions dans le cadre de ta situation actuelle ?**

**SP :** Le DETL était un service spécialisé et atypique. Au moment de sa création, les principaux enjeux étaient de

renforcer la cohérence de l'organisation des services en charge du domaine public fluvial dans le bassin Loire-Allier (4 régions et 13 départements concernés), la coordination des opérations de restauration du lit et l'appui technique des préfectures de département (DDT) gestionnaires historiques des digues domaniales. Pour ce faire, il a fallu rapidement monter en compétence en développant des capacités de maîtrise d'œuvre et d'expertise en régie sous agrément « digues et barrages » pour la conduite des études de dangers en application des nouvelles réglementations sur les digues et pour l'augmentation du rythme des travaux de renforcement des digues prévus dans le plan Loire III (40M€).

A partir de 2014, le contexte d'intervention a fortement évolué avec :

- la mise à disposition des digues domaniales aux EPCI-FP<sup>(2)</sup> au titre de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue au 1er janvier 2018 et le transfert de gestion effectif en 2024 ;

(2) Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (ie. Communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles)



Deep Soil Mixing dans la levée du val d'Authion -> 2021-DREAL CVL/DETL ©Cédric Helsly

- la mise en place d'un nouveau Plan Loire comprenant un objectif d'études et travaux de fiabilisation des digues encore plus ambitieux suite aux études de dangers (77 M€ soit une augmentation de plus de 50 % en financement comparé à la période 2007-2013).
  - une nouvelle réglementation sur les digues (décret 2015 et textes d'application).
- Les nouvelles missions liées à ces changements ont conduit à revoir l'organisation du département en 2019 et à recourir à l'externalisation d'une part

importante des études et de la maîtrise d'œuvre. Entre 2020 et 2024, l'enjeu prédominant devient celui d'accompagner les collectivités au transfert de gestion des ouvrages proprement dits.

Le management au quotidien n'est pas toujours simple. Les équipes ont fait preuve d'un investissement important pour maintenir la continuité du service public s'agissant des travaux de fiabilisation des digues domaniales tandis que se tenaient des négociations parfois tendues entre l'État et les collectivités pour arrêter les conditions du transfert.

Depuis la clôture du département, j'apporte mon expertise en matière de systèmes d'endiguement au PoNSOH qui est un service à compétence nationale assurant l'appui technique des services chargés du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Cette situation est un bon compromis qui me permet de terminer certaines prestations sous agrément portées par la DREAL pour le compte des nouveaux gestionnaires des digues domaniales et de contribuer à certains projets de guides ou de publications suivis dans le cadre de mon parcours d'expert.

**A&T : Selon toi, quels sont les principaux défis de ton domaine d'intervention ?**

**SP :** Les défis principaux en matière de digues de protection contre les inondations sont complexes et reposent, selon moi, sur une expertise technique avancée et une gestion rigoureuse des risques.

De nombreuses digues ont été construites il y a plusieurs décennies et nécessitent des travaux de fiabilisation pour maintenir leur efficacité. Le **vieillessement** des matériaux peut entraîner des faiblesses structurelles, augmentant le risque de rupture. De plus, le **changement climatique** conduit

à l'intensification des événements extrêmes, comme la montée des niveaux marins, les crues soudaines ou les pluies torrentielles, et met à rude épreuve les systèmes de protection existants. Ces conditions exigent une adaptation continue des ouvrages pour répondre à des scénarios souvent imprévisibles.

Le **coût global** des travaux de mise à niveau et d'entretien est élevé, ce qui pose un problème de gestion des budgets et des ressources. La protection contre les inondations implique une **coordination** étroite entre divers acteurs, tels que les collectivités locales, les services de l'État, et les experts techniques. Cette collaboration est essentielle pour une gestion cohérente des risques à l'échelle d'un littoral ou d'un bassin versant.

Les **règles et les normes** évoluent aussi, et il est parfois difficile pour ceux qui gèrent les digues de suivre et de s'adapter à ces changements. Enfin, l'utilisation de **nouvelles technologies**, comme les drones pour surveiller les digues, offre des opportunités mais nécessite aussi des ajustements pour être pleinement efficace.

Ces défis doivent être traités dans une approche globale intégrant les autres défis de la transition écologique : réduire la perte de biodiversité, les pollutions, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique versus développer la gestion durable des ressources, la résilience face aux risques naturels et l'économie circulaire.



**A&T : Peux-tu nous dire quels sont les apports de la formation dispensée par l'ENTPE que tu utilises le plus dans ton travail et nous raconter, pour conclure l'interview, l'une de tes réalisations professionnelles ?**

**SP :** Les principaux apports de la formation à l'école concernent les compétences solides des sciences de l'ingénieur (notamment dans la voie d'approfondissement de 3<sup>e</sup> année en hydraulique et environnement), l'approche multidisciplinaire (aidée par mon double-cursus à l'ENSAL<sup>(3)</sup>), la gestion de projet, la connaissance des réglementations et bien sûr le sens de la responsabilité.

Pour conclure, je peux citer comme réalisation mes contributions remarquées

lors du dernier colloque national sur les digues de protection avec de nombreuses publications<sup>(4)</sup> dont l'une concerne le retour d'expérience d'une technique empruntée au domaine des fondations spéciales que j'avais vue dans les Alpes Maritimes (renforcement des sols) et que j'ai impulsée, dix ans plus tard, sous la forme d'écrans étanches en deep soil mixing pour fiabiliser les levées de la Loire.

**A&T : Sébastien, merci pour ton témoignage.**

(3) École nationale supérieure d'architecture de Lyon

(4) <https://zenodo.org/communities/digues2024/records?q=patouillard&l=list&p=1&s=10&sort=bestmatch>